

Restauration de Notre-Dame : Pinault et Kering généreux avec l'argent du contribuable ?

A l'instar d'autres multinationales, le géant du luxe Kering, contrôlé par la famille Pinault, a annoncé participer à la restauration de Notre-Dame de Paris. Un acte de générosité pas si désintéressé, l'un des proches collaborateurs des Pinault suggérant que ces dons soient quasi-intégralement défiscalisés, et ce alors que l'empire familial est soupçonné de fraude fiscale à grande échelle.

Des millions pour sauver Notre-Dame : la cathédrale de Paris n'avait pas fini de brûler que la famille Pinault, propriétaire du groupe de luxe Kering, annonçait un don de 100 millions d'euros pour subvenir aux efforts de restauration de l'édifice, un chantier titanesque qui durera, selon le ministre de la Culture Franck Riester, « des mois, peut-être des années ». Dans la foulée, le prédécesseur de M. Riester au même poste, Jean-Jacques Aillagon, proposait dans Les Echos de classer Notre-Dame de Paris comme « Trésor national », un label permettant aux entreprises versant des dons de bénéficier d'une coquette réduction d'impôts de 90%.

Mélange des genres

« Il faudrait ouvrir ce dispositif exceptionnel, de manière solennelle, à Notre-Dame de Paris, estime dans les pages du quotidien économique l'ancien ministre de la Culture de Jacques Chirac. Il suffirait que le gouvernement dépose un projet de loi et que cela soit soumis en urgence à l'Assemblée nationale et au Sénat, je doute qu'il n'y ait pas une unanimité nationale sur le sujet ». Problème : le père de la loi sur le mécénat, qui permet depuis 2003 aux entreprises de déduire de leur impôt sur les sociétés (IS) 60% de leurs dons, est aussi, depuis 2017, à la tête de la collection d'art... de la famille Pinault.

Un mélange des genres qui ne date pas d'hier, Jean-Jacques Aillagon ayant pris en 2004, soit quelques mois seulement après l'adoption de la loi portant son nom, la direction du Palazzo Grassi, le musée que les Pinault se sont offert à Venise. Nommé président du domaine de Versailles en 2008, l'ancien ministre reste administrateur du Palazzo Grassi, tout en organisant dans les jardins et salons du château une exposition dédiée à Jeff Koons, un artiste contemporain dont les Pinault possèdent plusieurs oeuvres - faisant immédiatement monter la cote de celles-ci, au plus grand bénéfice de ses ex et futurs employeurs.

Rétropédalage

La proposition de Jean-Jacques Aillagon n'a pas manqué de faire réagir. A commencer par le député Gilles Carrez, rapporteur pour la mission « Patrimoine » du Budget de l'Etat, s'opposant « totalement à (cette) initiative » : « il faut au contraire faire passer le message que les entreprises ne doivent pas déclarer ces dons au titre du mécénat », selon le parlementaire. Et pour cause : cette « niche » fiscale coûte déjà quelque 900 millions d'euros par an aux caisses de l'Etat, les 300 millions d'euros de dons promis par de grandes entreprises au lendemain de l'incendie de Notre-Dame se traduisant « par 180 millions d'euros de réductions d'impôts (supplémentaires) à prélever sur les contribuables lambda », s'inquiète dans Les Echos le député LERM Joël Giraud.

Face au tollé suscité par sa proposition, le directeur général de la Pinault Collection s'est rapidement résolu à rétropédaler. « Lorsque la famille Pinault a décidé d'affecter 100 millions d'euros à la

restauration de Notre-Dame, elle l'a fait sans aucune préoccupation de réduction d'impôt », a cru bon de préciser sur les ondes de France Inter l'ancien ministre. Même son de cloche de la part de ses employeurs, François-Henri Pinault, le président de la holding familiale, déclarant par voie de communiqué que « la donation pour Notre-Dame de Paris ne fera l'objet d'aucune déduction fiscale. La famille Pinault considère en effet qu'il n'est pas question d'en faire porter la charge aux contribuables français ».

Allergie fiscale

Quel crédit accorder à un changement de pied aussi soudain qu'imprévu, manifestement opéré sous la pression médiatique ? Kering et la famille Pinault n'avaient-ils, comme ils l'affirment, aucune intention de défiscaliser leurs dons ? L'actualité du groupe de luxe et de ses dirigeants ne plaide pas en leur faveur. Kering est, en effet, empêtré dans une vaste affaire d'évasion fiscale, « la plus grosse » de ce type « impliquant une société française », selon le journal Mediapart. La justice italienne enquête en effet sur de complexes montages financiers ayant permis à Gucci, le fleuron du groupe, d'éviter de payer 1,3 milliard d'euros au fisc transalpin. Les autres maisons de Kering - Saint Laurent, Balenciaga, etc. - sont elles aussi concernées par ces pratiques. En tout, Kering aurait économisé 2,5 milliards d'euros d'impôts et taxes depuis 2002.

L'allergie fiscale des Pinault ne s'arrête pas là. Classé parmi les plus grandes fortunes françaises, François-Henri Pinault réside pourtant depuis 2014 à Londres, avec sa famille, officiellement pour « se rapprocher des clients et des marchés » et pour favoriser la carrière cinématographique de son épouse, l'actrice Salma Hayek. Son numéro 2, Jean-François Palus, lui a emboité le pas et aurait jeté son dévolu sur Londres parce qu'il « est plus facile de voyager vers les Etats-Unis et l'Asie en décollant de » la capitale britannique... Autant d'arguments à la validité douteuse, renforçant ce paradoxe : comment les Pinault peuvent-ils prétendre venir en aide au patrimoine français quand par ailleurs ils semblent tout faire pour échapper à l'impôt ? Impôt dont l'une des vocations est, précisément, d'entretenir le dit patrimoine français, et notamment les monuments historiques comme Notre-Dame. Rien d'étonnant, dans ces conditions, que le budget national consacré à ces monuments soit sacrifié et n'atteigne pas 337 millions d'euros par an, contre les 400 minimum qui seraient nécessaires.